

Communiqué de presse

Amoéba confirme l'extension des capacités de production de son site de Chassieu pour soutenir son lancement commercial

Chassieu (France), le 10 mars 2025, – 18h - Amoéba (FR0011051598 - ALMIB), greentech industrielle spécialisée dans le développement de solutions microbiologiques naturelles basées sur l'exploitation brevetée d'amibes, annonce l'extension des capacités de production de son site de Chassieu (Métropole de Lyon), conformément à sa feuille de route, alors que les négociations commerciales pour sa gamme de produits de biocontrôle « AXPERA » s'accélèrent.

Après la signature d'un protocole d'accord avec la société Koppert en fin d'année 2024¹ qui doit aboutir à la signature d'un contrat global en mai 2025 et la réception des conclusions positives et définitives de l'EFSA sur sa substance active de biocontrôle en janvier 2025², **Amoéba prépare activement la phase de commercialisation à venir alors que les premières autorisations de mise sur le marché sont attendues dès cette année.**

La Société a ainsi décidé, via un investissement mesuré, **d'accroître les capacités de production** de son site de Chassieu³ en vue de disposer des **capacités nécessaires pour amorcer les ventes de sa gamme biocontrôle « AXPERA »**. Les besoins de l'activité cosmétique (marché de spécialité nécessitant de petits volumes à très forte marge) sont déjà assurés par les capacités existantes. Ces travaux ont été initiés fin 2024 et Amoéba est soutenue par son actionnaire de référence dans la mise en œuvre de ce plan maîtrisé d'investissements industriels. Cette phase d'investissement de 1,1 M€ permet non seulement une première augmentation des capacités mais également la mise en place de solutions techniques permettant des économies importantes en simplifiant des étapes du processus de production interne.

Par ailleurs, la société travaille déjà à une autre augmentation des capacités de production pour laquelle trois solutions sont possibles :

- Augmentation des capacités de Chassieu pour les porter à 10T via des investissements industriels ;
- démarrage anticipé de la production chez des partenaires CDMO (*Contract Development Manufacturing Organisations*), avec lesquels nous sommes en discussions avancées ;
- prise en charge d'une partie des volumes de production par Koppert puisque le protocole d'accord global prévoit un volet industriel.

¹ Voir le communiqué de presse du 12 décembre 2024.

² Voir le communiqué de presse du 15 janvier 2025.

³ Voir le communiqué de presse du 15 février 2024

Ces dispositions permettent à Amoéba de préparer le lancement commercial du produit de biocontrôle « AXPERA » et la montée en puissance attendue des volumes, d'améliorer son processus industriel et de réduire ses coûts de production tout en optimisant ses investissements.

Prochain rendez-vous : Résultats annuels 2024, 27 mars 2025

À propos d'Amoéba :

Créée en 2010, Amoéba est une greentech basée à Chassieu (Lyon, France) qui a pour ambition de devenir un acteur majeur du traitement du risque microbiologique à partir de l'exploitation brevetée d'amibes dans les secteurs de la protection des plantes et de la cosmétique.

Disposant d'un savoir-faire unique au monde protégé par de nombreux brevets, Amoéba est aujourd'hui la seule société capable d'exploiter à l'échelle industrielle tout le potentiel de l'amibe *Willarta* et de la cultiver dans des volumes suffisants afin de proposer des solutions biologiques constituant une alternative viable aux produits chimiques largement utilisés aujourd'hui. Amoéba se concentre actuellement sur le marché mondial du biocontrôle pour la protection des plantes et sur le marché de la cosmétique. La commercialisation des produits phytosanitaires étant soumise à l'obtention des autorisations réglementaires locales, la Société a mené les démarches réglementaires nécessaires et a obtenu en 2022 l'approbation de sa substance active aux USA ainsi que la recommandation d'approbation en Europe émise par l'autorité autrichienne. Concernant l'application cosmétique, cette dernière ne nécessite pas d'approbation préalable d'une autorité compétente en Europe et aux États-Unis.

Amoéba est une société cotée sur Euronext Growth (ALMIB). La Société est membre du réseau Bpifrance Excellence et est éligible au dispositif PEA-PME. Plus d'informations sur www.amoeba-nature.com.

Contacts :

Amoéba

Directeur Général
Jean-François DOUCET
☎ 04 26 69 16 00
✉ jf.doucet@amoeba-nature.com

ACTUS finance & communication

Relations investisseurs
Pierre JACQUEMIN-GUILLAUME
☎ 01 53 67 36 79
✉ amoeba@actus.fr

Relations presse financière
Serena BONI
☎ 04 72 18 04 92
✉ sboni@actus.fr

Droit Devant

Relations presse métier et grand public
Laëtitia PINTO
☎ 07 64 83 39 85
✉ pinto@droitdevant.fr

Avertissement

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à Amoéba qui reposent sur nos estimations et hypothèses actuelles et sur les informations qui nous sont actuellement disponibles. Amoéba, cependant, ne donne aucune garantie quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques dont ceux décrits dans le Document Universel d'Enregistrement d'Amoéba déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 avril 2024 sous le numéro D.24-0352 et disponible sur le site Internet d'Amoéba (www.amoeba-nature.com). Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'Amoéba ou qu'Amoéba ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations d'Amoéba diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations.